



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du 29 février 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 269** intitulé « Règlement abrogeant les règlements numéros 254-1.6-2016, 254-1.8-2016, 254-2.3-2016, 254-2.12-2016 et 254-2.17-2016.

Ledit règlement a pour objet d'abroger les règlements numéros 254-1.6-2016, 254-1.8-2016, 254-2.3-2016, 254-2.12-2016 et 254-2.17-2016.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **16^{ième} jour** du mois de **mars** de l'an **2016**.

Julie Lamarche
Greffière adjointe